



HAL
open science

Des licornes à Saint-Germain-des-Prés. Apports de l'étude des papiers dans la reconstruction de l'histoire des archives ecclésiastiques.

Lucie Moruzzis

► To cite this version:

Lucie Moruzzis. Des licornes à Saint-Germain-des-Prés. Apports de l'étude des papiers dans la reconstruction de l'histoire des archives ecclésiastiques.. Histoire du papier et de la papeterie - Actualités de la recherche, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Oct 2019, Paris, France. pp.186-197. hal-03936498

HAL Id: hal-03936498

<https://hal.science/hal-03936498>

Submitted on 12 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE
CENTRE DE RECHERCHE HiCSA (Histoire culturelle et sociale
de l'art - EA 4100)

HiCSA Éditions en ligne

LES FILIGRANES, UNE MARQUE À EXPLORER

ACTES DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE
DU 20 OCTOBRE 2018

HISTOIRE DU PAPIER ET DE LA PAPETERIE – ACTUALITÉS DE LA RECHERCHE

ACTES DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE
DU 11 OCTOBRE 2019

Édités sous la direction de Claude Laroque

DES LICORNES À SAINT-GERMAIN-DES-
PRÉS : APPORTS DE L'ÉTUDE DES PAPIERS
DANS LA RECONSTRUCTION DE L'HISTOIRE
DES ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

LUCIE MORUZZIS

Pour citer cet article

Lucie Moruzzis, « Des licornes à Saint-Germain-des-Prés : apports de l'étude des papiers dans la reconstruction de l'histoire des archives ecclésiastiques », dans Claude Laroque (dir.), Valérie Lee, Maryse Pierrard, Actes des journées d'étude *Les filigranes, une marque à explorer* (organisée le 20 octobre 2018) et *Histoire du papier et de la papeterie – Actualités de la recherche* (organisée le 11 octobre 2019), Paris, site de l'HiCSA, mis en ligne en novembre 2020, p. 186-197.

ISBN : 978-2-491040-06-2

DES LICORNES À SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS : APPORTS DE L'ÉTUDE DES PAPIERS DANS LA RECONSTRUCTION DE L'HISTOIRE DES ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES ¹

LUCIE MORUZZIS

Conservatrice-restauratrice - Archives nationales, doctorante en histoire du livre, sous la direction de Christine Bénévent (Centre Jean Mabillon, École nationale des chartes) & Malcolm Walsby (Centre Gabriel Naudé, Enssib)

Introduction

Tout au long du ^{xx}e et au début du ^{xxi}e siècle, la profession de conservateur-restaurateur² s'est développée en questionnant ses propres concepts et en s'enrichissant d'une démarche critique. En parallèle, la discipline historique a effectué au cours des dernières décennies un spectaculaire retour à la matérialité des sources, à la dimension archéologique des objets³. Les livres d'archives, manuscrits reliés au carrefour des définitions du livre « littéraire » et du livre « administratif⁴ », peuvent être des objets d'étude pour deux types d'approches : l'approche matérielle axée sur la conservation ; et l'approche historique basée sur les interprétations de la source. C'est dans ce cadre qu'ont été étudiés certains livres d'archives rédigés à la fin du Moyen Âge au cœur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et qui sont présentés ici. La volonté de mieux comprendre la signification historique d'un certain nombre de données matérielles a permis à la conservation-restauration de dialoguer avec la discipline historique. Cet article propose donc d'effectuer un pas de côté en s'intéressant aux apports

- 1 Cet article est issu d'une communication présentée à deux voix avec Louis Genton, doctorant en histoire médiévale (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines/Université Paris-Saclay).
- 2 ICOM-CC, Terminologie de la conservation-restauration du patrimoine culturel matériel, Résolution adoptée par les membres de l'ICOM-CC à l'occasion de la XV^e conférence triennale, New Delhi, 22-26 septembre 2008 [en ligne] <<http://www.icom-cc.org/54/document/icom-cc-resolution-terminologie-franais/?id=743#XiRmmchKi00>>
- 3 ANHEIM E., « La matière de l'histoire, du texte à l'objet », dans ROUSTAN M. et al. (éd.), *La recherche dans les institutions patrimoniales : sources matérielles et ressources numériques*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2016, p. 154-169.
- 4 BERTRAND P. & HERMAND X., « Livres et archives dans le diocèse de Liège, ^{xiv}e-^{xvi}e siècle, Pour une approche globale de l'écrit dans le monde ecclésiastique médiéval », *Gazette du livre médiéval* 35, 1999, p. 1-9.

de l'histoire du papier au sein de l'histoire des papiers, au sens archivistique du terme. En nous appuyant sur l'exemple de l'étude des pratiques d'écriture à Saint-Germain-des-Prés, nous chercherons à montrer comment l'observation des papiers anciens peut nous aider à reconstituer l'histoire d'un établissement ecclésiastique au ^{xvi}^e siècle.

Une enquête matérielle : le traitement des archives ecclésiastiques

L'histoire de l'église est aujourd'hui bien étudiée afin de comprendre comment les institutions des États de l'Ancien Régime ont pu être les héritières de pratiques sociales, culturelles et administratives issues du monde ecclésiastique⁵. En témoigne par exemple la parution en 2015 des actes du colloque international *Saint-Germain-des-Prés, mille ans d'une abbaye à Paris*⁶. L'histoire archivistique et administrative du monastère reste néanmoins l'un des parents pauvres de ce renouveau historiographique. Fondée en 543 par Childebert I^{er} sur la rive gauche de Paris, l'abbaye bénédictine de Saint-Germain-des-Prés est un établissement majeur de la région parisienne. Au sortir d'une période médiévale troublée par la guerre de Cent Ans et par la grande peste noire, l'abbaye montre une volonté de réforme de l'ordre bénédictin et de Saint-Germain au début du ^{xvi}^e siècle⁷. Un habile jeu politique s'engage alors entre Guillaume Briçonnet, abbé de Saint-Germain-des-Prés depuis 1507, et François I^{er} pour la gestion de l'abbaye et de ses possessions⁸. Pour que la réforme soit aboutie

5 Cette contribution doit beaucoup à l'aide éclairée de Louis Genton, doctorant en histoire médiévale et spécialiste des archives médiévales de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

6 RECHT R. et ZINK M. (éd.), *Saint-Germain-des-Prés : mille ans d'une abbaye à Paris : actes du colloque international organisé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à la mairie du VI^e arrondissement de Paris et à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le jeudi 4 et le vendredi 5 décembre 2014*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2015.

7 À partir de 1513, l'abbé Guillaume Briçonnet fait venir à l'abbaye trente moines de la congrégation de Chezal-Benoît et établit un contrat d'union avec les supérieurs de la congrégation ; le tout est confirmé par une bulle du pape Léon X le 1^{er} février 1517. L'introduction de la congrégation de Chezal-Benoît dans les affaires du monastère réforme en profondeur la vie du couvent. Sur l'idée de réforme dans l'Église au ^{xvi}^e siècle, voir notamment LE GALL J.-M., « Réformer l'Église catholique aux ^{xvi}^e-^{xvii}^e siècles : Restaurer, rénover, innover ? », *Réforme, humanisme, renaissance*, 56, 2003, p. 61-75. Sur l'introduction de la réforme de Chezal-Benoît à Saint-Germain-des-Prés, voir HOURLIER J., « La vie monastique à Saint-Germain-des-Prés », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 43, 1957, p. 81-100 et notamment p. 94-95.

8 Pour un aperçu global de la politique de Guillaume Briçonnet (1507-1534) à Saint-Germain-des-Prés, voir les travaux de Michel Veissière et notamment VEISSIÈRE M., « Guillaume Briçonnet, abbé rénovateur de Saint-Germain-des-Prés (1507-1534) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 60, n° 164 (1974), p. 65-84. Pour un aperçu plus spécifique de sa politique dans la gestion de

et que Saint-Germain-des-Prés recouvre son autonomie perdue, Briçonnet devait montrer au roi que les affaires du monastère étaient vigoureuses et que l'abbaye était bien gérée par les moines, et cela depuis longtemps. C'est à ce titre que l'étude des archives de l'abbaye à cette période est cruciale : il fallait démontrer l'ancienneté et le prestige du patrimoine de Saint-Germain, autant que la vitalité économique de sa gestion.

L'étude matérielle qui nous concerne ici est au cœur d'un travail de recherche en cours qui vise à mieux comprendre la façon dont les documents d'archives ecclésiastiques du ^{xvi}^e siècle ont été traités matériellement au ^{xix}^e siècle, reliure et restauration confondues.

Saisies au même titre que les biens d'église au moment de la Révolution française⁹, les archives des établissements ecclésiastiques sont réparties dans deux séries distinctes au sein des Archives nationales : la série S « *Biens des établissements religieux supprimés* » regroupe les archives recensant les possessions domaniales des établissements religieux¹⁰, tandis que la série L « *Monuments ecclésiastiques* » conserve les documents relevant de l'histoire de ces établissements¹¹. Cette seconde série fait partie d'un ensemble plus vaste baptisé « *Section historique* ». Conçue à la manière d'une collection de documents emblématiques de l'histoire¹², cette section est gouvernée par une certaine subjectivité qui va à l'encontre de la logique archivistique de fonds. Elle est composée du Trésor des chartes (série J), des Monuments historiques (série K), des Monuments ecclésiastiques (série L) et des mélanges historiques (série M). La section historique – dont les *monuments* évoqués ci-dessus renvoient au sens étymologique du terme¹³ – sera placée à partir de la moitié du

certaines possessions domaniales de Saint-Germain-des-Prés, voir *idem*, « Esmans, près de Montereau, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et Guillaume Briçonnet », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Provins*, 150, 1996, p. 41-53.

⁹ FAVIER L., *La mémoire de l'État, Histoire des Archives nationales*, Paris, Fayard, 2004, p. 39-107.

¹⁰ Archives nationales, Présentation et inventaires de la série S dans la SIV [en ligne] <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/pog/consultationPogN3.action?nopld=c614vua6of4--41ralntsejtp&pogld=FRAN_POG_02&search=>>

¹¹ Archives nationales, Présentation et inventaires de la série L dans la SIV [en ligne] <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/pog/consultationPogN3.action?nopld=c614vua1g8t-1lq9x5tbqk2g9&pogld=FRAN_POG_02&search=>>

¹² DAUNOU Fr., *Tableau systématique des Archives de l'Empire, au 15 août 1811*, Paris, Impr. de Baudouin, 1811.

¹³ Dérivé du latin *monere* (avertir, rappeler), le terme *monument* désigne un objet dont la vocation est d'incarner une certaine mémoire : c'est le cas par exemple des monuments aux morts, des monuments funéraires, ou encore des monuments de l'écrit, incarnés, dès le début du ^{xix}^e siècle et selon la volonté de Pierre Daunou (1761-1840), par une sélection des archives de l'Ancien Régime.

xix^e siècle dans la salle de l'armoire de fer des grands dépôts, c'est-à-dire auprès des documents considérés comme les plus précieux de l'histoire de France¹⁴. La série S sera disposée de façon bien plus modeste dans une étroite travée de la galerie du Parlement.

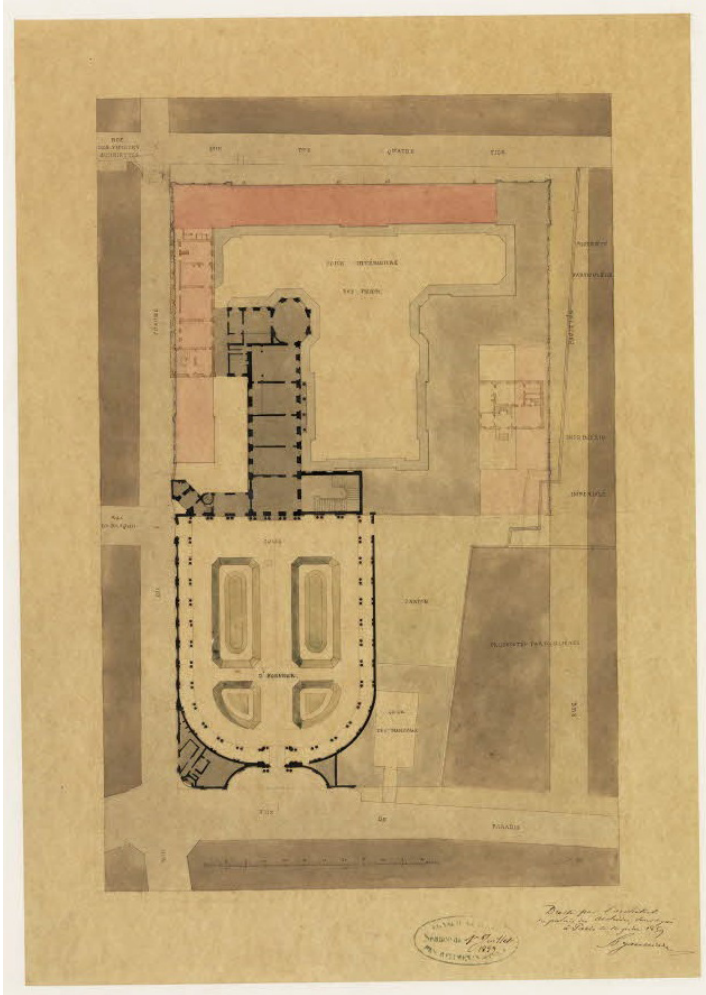


Fig. 1. Plan au sol avec, en rouge, l'emprise du futur dépôt Napoléon, par Hubert Janniard, 1859, Arch. nat. F²¹ 3505^D 16 bis, pièce 1. Source : Archives nationales (France), atelier de photographie.

14 BÉCHU C. (dir.), *Les Archives nationales : Des lieux pour l'histoire de France, Bicentenaire d'une installation, 1808-2008*, Paris, Archives nationales et Somogy, 2008.



Fig. 2. Salle de l'armoire de fer où sont conservés les documents reliés de la série L. Source : Archives nationales (France), atelier de photographie.



Fig. 3. Travée où est stockée la série S dans la galerie du Parlement. Source : Archives nationales (France), atelier de photographie.

À la faveur de cette organisation, des ensembles autrefois cohérents – tels que les registres d’archives de Saint-Germain-des-Prés – se retrouvent séparés et obéissent à des logiques de classement différentes, tant du point de vue matériel que du point de vue intellectuel.

Au milieu du ^{xix}^e siècle, les registres de la série L sont l’objet d’une vaste campagne de reliure et de restauration dont l’objectif esthétique d’harmonisation est flagrant. De leur côté, les documents de la série S commencent à être traités par l’atelier des Archives seulement dans la dernière décennie du ^{xix}^e siècle, de façon bien plus différenciée et au coup par coup. Les valeurs accordées aux documents ont donc une influence déterminante sur les priorités en matière de traitement matériel. Il existe aujourd’hui, dans des proportions variables, différents cas de figure dans ces fonds : certains ouvrages ont conservé leur reliure d’origine, d’autres ont été restaurés et/ou re-reliés au ^{xix}^e siècle, d’autres encore ont été traités plus récemment selon la déontologie contemporaine de la conservation-restauration.

Les archives de Saint-Germain-des-Prés, comme les autres papiers ecclésiastiques, sont réparties entre la série L et la série S. L’analyse de la matérialité des volumes reliés du fonds de l’abbaye a révélé un soin particulier apporté à leur reliure dès la fin du Moyen Âge. En comparaison avec les reliures courantes et fonctionnelles de la même époque, certaines reliures plein cuir avec un décor estampé à froid évoquent un sens de la préciosité et une volonté de mise en valeur (voir **fig. 4**). L’utilisation du cuir, préféré au parchemin, révèle une attention particulière pour l’esthétique de l’objet. Les couvertures de Saint-Germain-des-Prés sont en outre souvent décorées par des roulettes, plus rarement par des plaques ou des petits fers, estampés à froid. La technique de l’estampage (ou gaufrage) des cuirs¹⁵ des reliures est pratiquée depuis l’époque carolingienne, mais elle prend un essor sans précédent à la fin du ^{xv}^e et au début du ^{xvi}^e siècle¹⁶. C’est la méthode de décoration du cuir des livres la plus luxueuse avant le développement de la dorure sur cuir, apparue à la fin du ^{xv}^e et répandue au ^{xvi}^e siècle pour les ouvrages précieux.

15 Cette technique consiste à pousser une matrice en bois ou en métal (fer puis cuivre), gravée en creux ou en relief, tiède, sur le cuir de couverture mouillé.

16 THOINAN E., *Les relieurs français (1500-1800)*, Paris, Paul, Huard et Guillemin, 1893.



Fig. 4. À gauche, censier d'Avrainville, fin du ^{xv}^e siècle, Arch. nat. LL 1056; à droite, registre d'ensaisinement, Issy et Vaugirard, 1545-1552, Arch. nat. S*3034 1. Source : Archives nationales (France), © L. Moruzzis.

Le censier de la Pitancerie de 1372

La piste des licornes a débuté avec l'étude matérielle d'un livre d'archives de Saint-Germain-des-Prés datant de 1372, conservé sous la cote LL 1103 (voir **fig. 5**). Issu de l'office de la pitancerie¹⁷ de l'abbaye, il s'agit d'un censier¹⁸ qui se trouve aujourd'hui dans un état stable bien que très morcelé (voir **fig. 6**). Depuis sa rédaction dans la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle, l'ouvrage a été l'objet de multiples remaniements, dont trois des plus récents sont documentés. C'est la tentative de mieux comprendre ces remaniements qui a mené à l'observation des filigranes présents dans le corps d'ouvrage.

L'ensemble du volume est constitué d'un papier caractéristique de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle : épaisseur importante, vergeures larges et écartées, et un filigrane très répandu à cette époque : la balance¹⁹ (voir **fig. 7**). Plus précisément, Briquet a qualifié ce motif de « *balance sans cercle circonscrit, à fléau formé par*

17 Le pitancier était l'officier en charge de fournir la nourriture (la pitance) aux moines lors des repas après la tenue des messes célébrées pour l'anniversaire du jour de la mort de personnes ayant fait une donation au monastère.

18 Registre qui consigne le paiement des cens, c'est-à-dire des revenus que devaient payer des personnes pour louer une terre ou un bien.

19 BRIQUET C. M., *Les filigranes : dictionnaire historique des marques du papier*, New York, G. Olms, 1977.

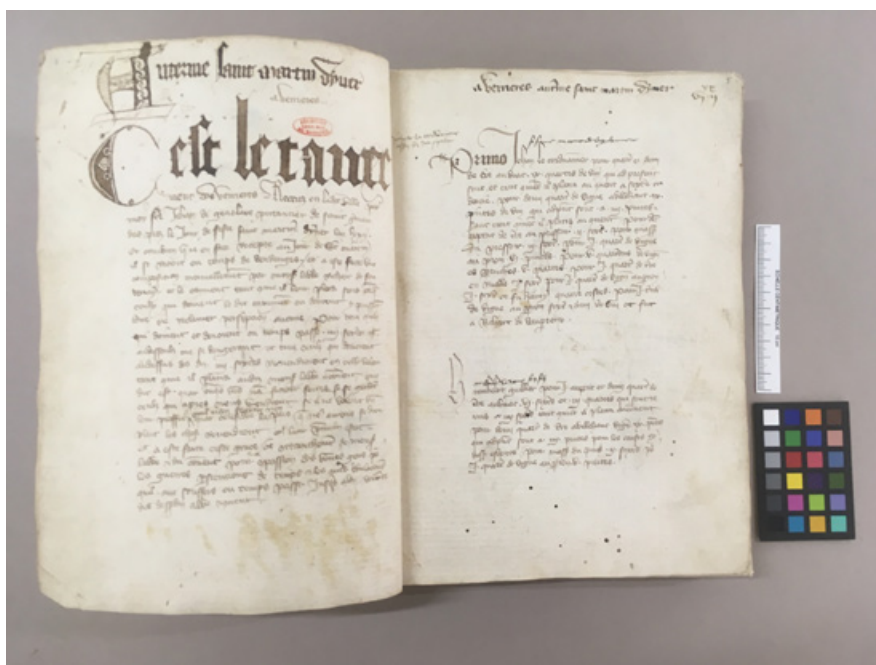


Fig. 5. Censier de la pitancerie, 1372, Arch. nat. LL 1103. Source : Archives nationales (France), © L. Moruzzis.

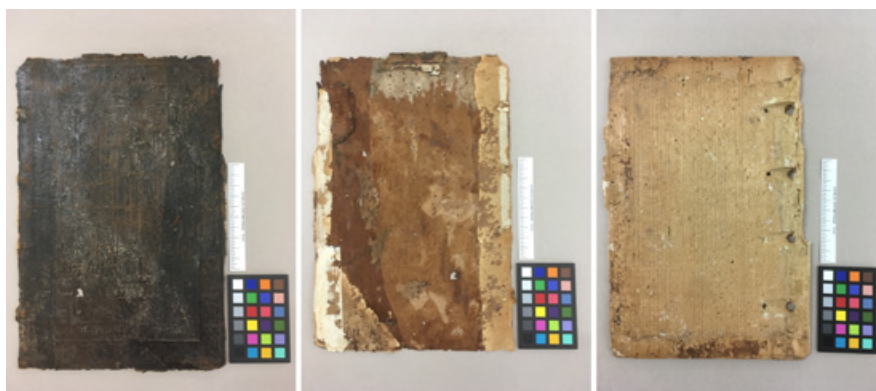


Fig. 6. De gauche à droite, cuir du plat supérieur de LL 1103 recto et verso, ais supérieur de LL 1103 verso. Source : Archives nationales (France), © L. Moruzzis.



Fig. 7. De gauche à droite, filigrane balance (xv^e siècle), corps d'ouvrage de LL 1103, filigranes jumeaux licorne (début du xvi^e siècle) premier cahier de LL 1103. Source : Archives nationales (France), © L. Moruzzis.

*un simple trait, avec un arbre sans anneau*²⁰ ». Outre ce papier à la balance, qui date de toute évidence de la période de rédaction du censier, et qui représente la grande majorité du papier utilisé pour confectionner l'ouvrage, un cahier a été ajouté au tout début du volume. Il s'agit d'un quinternion ou quinion²¹ – un cahier composé de cinq bifeuillets encartés – qui porte un filigrane licorne très finement réalisé. On remarque la présence de deux filigranes jumeaux, chers à Neil Harris et Ilaria Pastrolin²² et des vergeures plus fines et plus resserrées. Le papier est également beaucoup plus fin que celui du reste du volume. Briquet nous apprend que le motif de la licorne est extrêmement répandu dans les papiers occidentaux entre le ^{xiv}^e et le ^{xvi}^e siècle, mais il n'a pas été possible de retrouver précisément le motif de cette licorne dans les différentes bases de données²³. Cette surabondance de licornes dans les filigranes de la fin du Moyen Âge n'est pas une surprise. Apparue aux alentours du ^v^e siècle, la licorne est pensée comme réelle jusqu'à la fin du ^{xvi}^e siècle et elle est donc fréquemment représentée dans les arts visuels, comme c'est le cas de la célèbre tenture de la Dame à la licorne²⁴ (début du ^{xvi}^e siècle). Les rapprochements stylistiques de la licorne de LL 1103 avec celles présentes dans les bases de données nous permettent de dater ce filigrane de la fin du ^{xv}^e siècle ou du début du ^{xvi}^e. Cette découverte fournit une information de taille : ce registre de la fin du ^{xiv}^e siècle a vraisemblablement reçu une nouvelle reliure à la fin du ^{xv}^e ou au début du ^{xvi}^e siècle. Le cahier ajouté au début du volume, trop épais pour servir uniquement de cahier de garde, était probablement destiné à recevoir une éventuelle table ou encore un index – comme c'est souvent le cas dans cette période de mise au point d'instruments de recherche - mais le papier est resté vierge.

La trace du papier au filigrane licorne

Le travail de relevé de données effectué dans le cadre de la recherche menée sur les anciennes interventions de préservation des registres nous a permis d'identifier, parmi environ cent cinquante cas, six autres volumes présentant

20 Les filigranes relevés par Briquet correspondant à ceux présents dans LL 1103 sont ceux du groupe 2377 à 2393. Voir Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris & Österreichische Akademie der Wissenschaften, Briquet online [en ligne] <http://www.ksbm.oeaw.ac.at/_scripts/php/BR.php?IDtypes=11&lang=fr>

21 CNRS IRHT, Vocabulaire codicologique [en ligne] <<http://codicologia.irht.cnrs.fr/accueil/vocabulaire>>

22 HARRIS N. & PASTROLIN I., *Briquet reloaded*, Lyon : Institut d'histoire du livre, 2018 [en ligne] <http://www.memoryofpaper.eu/kit/documents/Briquet_reloaded_long_enfr.pdf>

23 The Bernstein Consortium, Bernstein memory of paper http://www.memoryofpaper.eu/BernsteinPortal/app_start_disp#>

24 Conservée au musée national du Moyen Âge – Thermes et hôtel de Cluny, Paris.

ce même papier au filigrane de licorne dans les registres de Saint-Germain-des-Prés. (voir **fig. 8 et 9**) Le papier ajouté à ces six autres registres est resté vierge, ou a servi pour ajouter une table ou un index manuscrit. Ces volumes ont plusieurs points communs : premièrement, leurs dimensions sont tout à fait comparables²⁵, les légères variations pouvant être expliquées par les opérations de rognage des tranches; deuxièmement, six de ces sept volumes présentent à différents degrés de préservation les vestiges d'anciennes reliures avec les mêmes propriétés : un cuir de couverture brun comportant un décor estampé à froid réalisé avec des roulettes ornées. Seul le registre LL 1031²⁶ a perdu toute trace de cet état ancien supposé puisqu'il a reçu une reliure neuve en



Fig. 8. De gauche à droite, cartulaire (1466) Arch. nat. LL 1031; cartulaire (x^e siècle) Arch. nat. LL 1034; censier (1290-1492) Arch. nat. LL 1065. Source : Archives nationales (France), © L. Moruzzis.



Fig. 9. De gauche à droite, comptes de l'abbaye (1505) Arch. nat. LL 1115; registre d'ensaisinement (1498-1604) Arch. nat. S*3005 1; registre d'ensaisinement (1460-1530) Arch. nat. S*3006 2. Source : Archives nationales (France), © L. Moruzzis.

25 285 mm de hauteur et 200 mm de largeur

26 Cartulaire de 1466

demi-marochin rouge et papier d'Annonay en 1868, probablement en raison de son état de dégradation

Les sept volumes au papier licorne présentent également des différences, dont la plus importante est liée au contenu textuel : on y trouve deux cartulaires²⁷, deux censiers²⁸ dont un de la pitancerie, un livre de comptes²⁹ et deux registres d'ensaisnements³⁰. On relève donc une hétérogénéité typologique impressionnante pour un si petit nombre de volumes. En outre, les dates de rédaction de ces registres s'étalent de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle jusqu'au tout début du ^{xvii}^e siècle. Ces volumes forment un ensemble qui a très probablement été l'objet d'une campagne de reliure à la même époque. À l'exception de deux d'entre eux, les livres d'archives étaient déjà anciens au moment de la confection de ces reliures, et ne servaient plus d'instruments de travail. En revanche, les deux derniers étaient en cours d'utilisation au début du ^{xvi}^e siècle. Le registre S*3006 2 comporte quelques feuillets au filigrane licorne datés de 1529; il est l'un des deux seuls – avec l'autre registre d'ensaisnement – pour lequel le papier licorne semble avoir été utilisé pour confectionner un volume neuf. (voir **fig. 10**) Il est donc possible de proposer l'hypothèse suivante : dans les années 1520, un ensemble d'au moins cinq anciens livres d'archives ainsi que deux documents de travail en cours d'utilisation ont été reliés avec soin en plein cuir sur ais de bois, et estampés à froid au moyen de roulettes. Le papier à la licorne a alors été utilisé : dans les cinq premiers cas pour ajouter des cahiers au début ou à la fin en vue de rédiger des index ou des tables; et dans les deux derniers cas comme papier d'usage commun pour la confection de registres en cours d'utilisation.

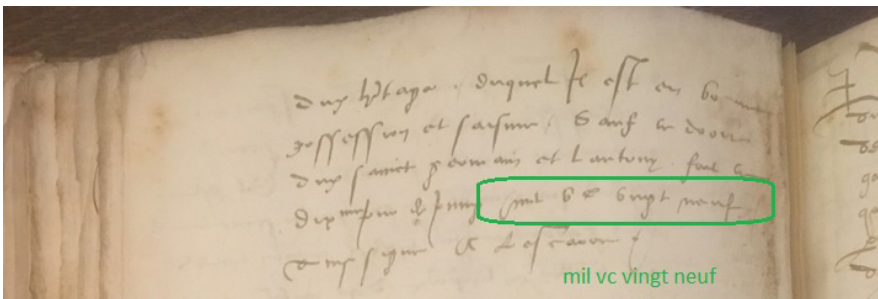


Fig. 10. Feuille inscrit de S*3006 2, portant le filigrane licorne et indiquant la date de 1529. Source : Archives nationales (France), © L. Moruzzis.

- 27** Registre dans lequel sont copiées les chartes originales du chartrier en les sélectionnant et en les organisant.
- 28** Voir note 16.
- 29** Recense les entrées d'argent et les dépenses de l'abbaye.
- 30** Registres permettant de consigner les saisines, c'est-à-dire les taxes proportionnelles à la valeur de la vente sur toutes les transactions immobilières des censives d'un domaine.

Nous savons qu'aux alentours de 1520, les moines de Saint-Germain-des-Prés commencent la rédaction d'une importante série d'inventaires afin d'écrire l'intégralité de leurs droits sur le bourg Saint-Germain et sur leurs possessions franciliennes³¹. L'entreprise peut s'inscrire également dans la période de reprise en main des archives avec la perspective du dénombrement du patrimoine de l'abbaye à destination du roi. Il est fort possible que la campagne de reliure présentée ci-dessus s'inscrive dans ce laps de temps. La variété typologique des volumes concernés par cette campagne de reliure permet de penser que les moines ont choisi de mettre en valeur une sélection de registres permettant de connaître l'histoire de l'abbaye et de relier intimement son présent à son passé.

Conclusion

La mise en commun des travaux des historiens et de l'approche matérielle des conservateurs-restaurateurs peut faire émerger de nouvelles hypothèses dans des domaines a priori éloignés. Dans le cas précis des archives de Saint-Germain-des-Prés, l'étude de l'histoire matérielle de la conservation des registres a permis d'affiner notre connaissance du contexte de développement de l'abbaye au début du ^{xvi}^e siècle, et des évolutions de ses pratiques d'écriture. La réforme monastique à Saint-Germain-des-Prés est caractérisée par la volonté d'un retour à l'observance stricte de la règle de Saint Benoît chez les moines de Saint-Germain. Elle a aussi consisté en un retour à la mémoire d'anciens documents de l'abbaye qui ont été reliés ou re-reliés probablement au même moment. La réforme du monastère correspond aussi à une recomposition de ses archives, qui incarnaient l'histoire de l'institution. La reliure de documents anciens montre bien cette volonté de réactualiser le patrimoine traditionnel monastique dans un temps de profond renouveau pour le monastère. Cette entreprise incarne donc le paradoxe de l'institution monastique : d'une part un changement et une adaptation des pratiques de l'institution aux évolutions du temps ; et d'autre part une forme de résilience de leurs actions dans un retour au passé. Que ce soit dans un cas ou dans l'autre, l'objectif reste le même : faire perdurer l'institution dans le temps.

31 MARTIN-CHABOT E., *Introduction du répertoire critique des anciens inventaires conservés dans les divers fonds des séries L et LL*, Paris, v. 1923. Section Paris, *Abbaye de Saint-Germain-des-Prés* : « [L'introduction de la réforme de Chezal-Benoît] se manifesta sous la forme d'inventaires partiels, rédigés vers 1520, concernant les droits et possession de l'abbaye ; d'une part dans l'ancienne ville de Saint-Germain-des-Prés, formée autour du monastère, dont la partie orientale fut enfermée dans l'enceinte de Paris, bâtie sous le roi Philippe-Auguste, le reste formant désormais le bourg ou faubourg Saint-Germain [...] et d'autre part, dans les environs immédiats de Paris, dans l'Île-de-France et les provinces voisines. On doit les considérer comme des inventaires quoique, à l'époque de leur rédaction, ils ont été intitulés "Cartulaire abrégé, en latin et en françois" ».